



## 100 milliards en 2020... et après ? Qu'attendre de Paris sur les financements climat ?

*Quelle trajectoire pour mobiliser 100 Milliards en 2020 ? Sous quelle forme ? Qui en seront les principaux bénéficiaires ? Quelle place à l'adaptation ? Et après 2020 ? Pour la Fondation Nicolas Hulot ce sont autant de questions fondamentales auxquelles il faut apporter des réponses à Paris pour un accord juste et ambitieux.*

### Les 100 Milliards (= 0,2% du PIB des pays de l'Annexe 1)

- Les financements climat 2014 : 62 Mds \$ d'après un rapport de l'OCDE
    - 27% de financements privés
    - 16% dédiés à l'adaptation
    - Une méthodologie qui reste contestée par les pays du Sud notamment car les prêts avec intérêts en représentent une grande partie
  - Les principales annonces complémentaires (point au 8/12/2015):
    - des banques multilatérales de développement 15 Mds \$/an de plus en 2020
    - 2 Mds \$/an de plus en 2020, l'engagement de l'Allemagne
    - 9 Mds \$ sur 6 ans, l'engagement du Royaume-Uni
    - 2 Mds \$/an de plus en 2020, l'engagement de la France (essentiellement des prêts)
    - 2,6 Mds \$ sur 5 ans, l'engagement du Canada
    - 2,4 Mds \$/an de plus en 2020, l'engagement du Japon (attention public et privé)
    - 1 Md \$ sur 5 ans, l'engagement de l'Australie (pris sur l'aide au développement)
  - **Au mieux**, d'après les estimations de la Fondation Nicolas Hulot, **les nouvelles promesses, ajoutées au financement de 2014 amèneraient à 85 Mds \$/an en 2020** ; il manquerait donc encore 15 Mds \$/an manqueraient pour atteindre les 100 Milliards.
  - **Attention, pour la FNH, rien ne dit à ce stade, que ces nouveaux engagements pourront être intégralement comptabilisés dans le cadre des 100 milliards ou qu'ils répondront mieux aux préoccupations des pays en développement**, à savoir : plus de dons, plus pour l'adaptation et plus pour les plus vulnérables.
  - Mardi dernier, la France a précisé que la moitié de son engagement additionnel (1,1 Mds /an) , contribuerait en Afrique au développement des ENR (+400 M€/an) et au financement de l'adaptation (+700M€/an). Pour la FNH, cela va dans le bon sens. Rappelons que sur ces dernières années, seule une faible part des financements climat français allaient aux PMA et à l'adaptation, respectivement 9% et 12%.
- ⇒ **Paris sera une réussite sur les 100 Milliards si :**
- L'accord prévoit une trajectoire claire jusqu'à 2020 (par exemple avec des points de passage pour 2016 (70 Mds\$) et 2018 (85 Mds\$) comme cela était proposé dans une option d'une version précédente de l'accord).
  - Les pays s'engagent à faire plus de dons et moins de prêts non concessionnels.
  - Les pays se fixent l'objectif de consacrer au moins 32 Mds (sur les 100) à l'adaptation en 2020 (doublement).

## Les financements post-2020

- Des besoins importants.
  - 44 pays en voie de développement ont conditionnés leurs contributions nationales à des financements internationaux
  - Si les 100 milliards étaient exclusivement consacré aux pays en voie de développement sur 2020-2030, ils couvriraient moins de 50% de leurs besoins pour l'atténuation de leurs émissions
  - L'adaptation pourrait coûter jusqu'entre 100 et 200 Mds \$ /an aux pays les plus vulnérables dans les prochaines années
- De nouveaux pays prêts à contribuer comme la Chine qui a annoncé 3,1 Mds \$
- Deux consensus esquissés à la PreCOP :
  - 100 Mds plancher pour l'après 2020
  - Place renforcée de l'adaptation dans les financements internationaux

### ⇒ Paris sera une réussite si :

- L'accord envisage les 100 Milliards comme un plancher pour l'après 2020 et prévoit une augmentation régulière des financements publics des pays développés pour les pays en développement avec des objectifs différenciés pour l'atténuation, l'adaptation
- L'accord reconnaît les efforts des pays non Annexe 1 qui peuvent et veulent contribuer, en les comptabilisant à part (et pas dans la même phrase comme actuellement, ce qui empêche d')
- L'accord envisage une répartition 50/50 des financements publics entre adaptation et atténuation sur l'après 2020
- L'accord met en place un mécanisme de bilan et de révision des objectifs collectifs de financement tous les 5 ans lié au bilan global et au cycle de révision des INDC

**Téléchargez toutes nos fiches presse ici : <http://bit.ly/1TO6c8Y>**

**Contact presse : Matthieu Orphelin, porte-parole de la FNH, 06 37 36 83 41**

